



## Révision du SCoT

Compte-rendu du 5 février 2024

Atelier 2 : Modèles économiques

### ÉTAIENT PRÉSENTS

---

- Jean-Marie Herzog (Président du SCoT)
- Annie Baulay (GBCA)
- Eric Koeberlé (GBCA)
- Alain Salomon (GBCA)
- Jean-Michel Talon (CCST)
- Eric Hotz ('Rapporteur' CCVS)
- Rafaël Rodriguez ('Rapporteur' AMF)
- Anne-Sophie Peureux-Demangelle (AUTB)
- Anne Quenot (AUTB)
- Pedro Hermenegildo (AUTB)
- Virginie Herzog (AUTB)

*Verbatim : « L'avenir économique repose sur les nouvelles technologies, mais pas seulement »*

Ce deuxième atelier traite des modèles économiques, à l'appui d'une présentation qui a donné lieu à des échanges sur les dynamiques de l'activité économique et la situation des sites d'activités économiques.

La présentation est téléchargeable au lien suivant : <http://scotbelfort.fr/revision>

Ce compte-rendu est un relevé des échanges et des interventions.

En préambule de la réunion, il est rappelé les trois 1<sup>ères</sup> orientations du SCoT, définies lors de l'atelier n°1, à savoir :

- Maintenir la population du Territoire de Belfort à 140 000 habitants,
- Conforter le rôle du pôle urbain belfortain pour soutenir l'attractivité de l'ensemble du département,
- La nécessité de redéfinir une armature territoriale.

Les prochains ateliers viendront compléter ces orientations, dans un objectif de développement et d'équilibre du territoire.

Préalablement au thème du jour, il est précisé à l'assemblée que le service Prospective de la Région propose une analyse sur la façon dont notre territoire est en capacité de produire, capter et fixer la richesse.

**Il est rappelé que les études pour le SCoT prennent en compte des documents supra, et notamment le SRADDET** (schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires), et son fascicule des règles.

Trois constats ont permis d'engager les échanges.

- Malgré des pertes d'emplois, **l'avenir économique du Territoire de Belfort repose sur les nouvelles technologies (électrique/batterie, hydrogène), mais pas seulement.** Ce territoire est industriel depuis 1870 et il a de nombreux atouts en la matière, qui reposent notamment sur la présence d'entreprises de renommée mondiale. Aujourd'hui, il semble porteur de pouvoir allier économie et écologie. Le Nord Franche-Comté dispose de nombreux **points forts : hydrogène vert, l'énergie et les transports.**
- Un des atouts d'un site économique reste sa disponibilité pour accueillir une relocalisation d'entreprises et des filières qui sont à l'internationale. L'exemple est donné de la filière chanvre à Arc les Gray, qui cherche à produire à proximité de l'usine. Son atout est d'être une culture très intéressante du point de vue environnementale : zéro intrant, zéro phyto, une culture annuelle (Société Eurochanvre). Au-delà de cet exemple, les élus évoquent **la difficulté d'identifier les besoins des entreprises et pouvoir proposer un site adéquat.**
- La nécessité de pouvoir estimer les espaces encore disponibles au sein des sites économiques actuels, en termes quantitatifs et qualitatifs.

### Une « périphérisation » de l'emploi

Dans le cadre de l'état des lieux sur la situation économique du département, M. Hermenegildo précise que les pertes d'emplois sont davantage liées à une dynamique de transfert d'emplois entre la ville centre et la périphérie (hôpital / relocalisation) qu'à des pertes sèches à l'échelle du TB.

M. Koeberlé souhaite connaître le profil des professionnels qui sont attirés par notre territoire et ceux qui vont notamment en suisse.

M. Hermenegildo estime que ce sont certainement des emplois de type ouvrier qui se dirigent vers la suisse. Il propose que l'AUTB analyse cette demande.

Les échanges concluent que l'emploi en suisse est à la fois une chance pour notre territoire mais un handicap pour le maintien des personnes formées en France.

En effet, il est rapporté que le constat fait par l'entreprise Lisi confirme que les personnes formées partent en Suisse dans de nombreux cas, et que très peu de familles suisses viennent habiter en France.

La dynamique évolue également dans les « migrations domicile / travail » par une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux d'emploi.

M. Koeberlé constate que notre territoire offre des emplois administratifs et d'enseignement, supérieurs à la moyenne française. Ceci s'explique par le statut de « ville- préfecture » de Belfort.

On note également une hausse des emplois dans l'intérim et en temps partiel.

Mme Baulay demande des précisions au sujet des fonctions dites métropolitaines : il s'agit de cadres dans des fonctions supra avec production de richesses : cadres d'Alstom, ingénierie, ou enseignement supérieur.

### **Implantations des activités économiques et foncier disponible**

La seconde partie de la présentation a été consacrée aux sites d'activités économiques du territoire et les disponibilités foncières actuelles.

En réponse à M. Koeberlé, il est annoncé que les surfaces restantes sur Fontaine s'élèvent à 1,8 ha.

A ce stade, les élus constatent que **le seul espace conséquent qu'il reste est celui des Plutons, dont la vocation actuelle est tertiaire.**

M. Rodriguez précise que l'entreprise Beauseigneur se développe à Froidefontaine ; est-ce que ce site nécessite des besoins d'extension spécifiques ?

M. Salomon s'interroge sur les freins au développement de ces zones par rapport à **la proximité des habitations**. Il semble que ce cas de figure est rare. Toutefois, **c'est un aspect à ne pas négliger dans les choix futurs.**

Concernant le potentiel foncier des sites d'activités, M. Koeberlé propose de ne pas compter les zones 2AU (exemple de la zone de Glacière à Fousse-magne).

Les échanges se poursuivent à propos de la définition des besoins, notamment industriels. : même si l'anticipation semble difficile à envisager, **les élus s'accordent sur les objectifs suivants :**

- **Prévoir des ensembles fonciers de l'ordre de 10 hectares ou plus,**
- **Concilier avec les enjeux environnementaux,**
- **Privilégier des terrains faciles à aménager (faible topographie et/ou des parcelles de forme simple),**
- **Connexion aux grands axes routiers ou ferroviaires,**
- **Un affichage SCoT nécessaire.**

M. Talon attire l'attention sur le stock de foncier non optimisé par une absence **d'effort sur la mutualisation de certains espaces et notamment des parkings, le foncier n'étant pas extensible.**

M. Salomon fait remarquer que les **transports collectifs doivent être organisés pour desservir les sites d'activités**, ce qui n'est pas toujours le cas. Un travail sur les mobilités doit accompagner la réflexion du modèle économique.

M. Talon précise que le réseau belfortain de première couronne fonctionne très bien et qu'il est utile de le renforcer, mais il n'est pas favorable à conforter des lignes qui sont peu utilisées (en seconde couronne).

Mme Baulay remarque que dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (CD90), les nouveaux besoins liés à l'agriculture maraîchère ne doivent pas s'opposer aux besoins de l'activité industrielle. Un scénario permettant les deux vocations est nécessaire.

**En conclusion des échanges, des orientations sont définies pour 2045 :**

- **un besoin de nouveaux espaces d'activités,**
- **des conditions qualitatives,**
- **des conditions de mutualisation et d'optimisation des stationnements,**
- **des transports améliorés ou adaptés,**
- **des espaces verts 'utiles'.**

Les enjeux proposés pour conforter le poids économique du Territoire de Belfort sont priorisés à ce stade dans les 3 encadrés orangés :

